

ART. PREMIER

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

RECHERCHES SUR LA PERSONNE (Deuxième lecture) - (n° 2444)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Jardé, rapporteur
au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 18, substituer au mot :

« interventionnelles »,

les mots :

« mentionnées au 1° de l'article L. 1121-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.